



GUIDE PRATIQUE RSE

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Un outil pour améliorer la
gestion de votre exploitation

Un levier de performance pour
l'agriculture héraultaise

Un moyen pour faire face aux
défis de l'agriculture



LA DEMARCHE RSE

// *S'engager en RSE, c'est se donner plus de chance
d'être encore là dans 20 ans !* //

Avec ce guide pratique, la Chambre d'Agriculture de l'Hérault vous propose de découvrir de manière concrète ce que la **Responsabilité Sociétale des Entreprises** peut vous apporter, avec des situations pratiques, adaptées à votre exploitation et au secteur agricole.

QUELQUES BENEFICES DE LA RSE EN AGRICULTURE

Vous anticipez mieux les changements et renforcez votre productivité sur le long terme.

Vous renforcez votre attractivité en externe et fédérez les salariés en interne.

Vous vous positionnez efficacement sur les marchés les plus exigeants et les plus rémunérateurs.

Vous progressez sur les trois piliers du développement durable : environnemental, social, économique.

La démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises est une démarche opérationnelle, reconnue, progressive, adaptable et porteuse de nombreux bénéfices dans les domaines économique, social et environnemental. La RSE vous permet de réaliser une analyse des risques « à 360 degrés » de votre exploitation et ainsi de maximiser votre performance sur le long terme. Cette démarche est particulièrement adaptée aux agriculteurs, en contact permanent avec l'environnement, et dont la santé économique et sociale sur le long terme est primordiale pour l'ensemble de la société.





LES 7 CRITERES FONDAMENTAUX DE LA RSE



Partie prenante : tout groupe ou individu qui peut affecter ou être affecté par les activités de l'entreprise : acheteurs, clients, fournisseurs, OPA (Organisations Professionnelles Agricoles)...

Ce schéma représente le cadre de référence RSE. Nous vous proposons une synthèse des domaines d'action dans lesquels un agriculteur peut s'inscrire. Une démarche facile d'accès, destinée à l'ensemble des agriculteurs, que chacun peut adapter à son niveau : vous vous apercevrez que parmi les actions possibles, vous en réalisez forcément déjà certaines.

LA GOUVERNANCE



En quoi ça consiste

C'est votre projet en tant que chef d'exploitation et la manière dont vous le conduisez. C'est vous qui le portez à travers les pratiques de gestion que vous mettez en place au sein de votre exploitation.



Exemples d'actions

- Développer un dialogue gagnant-gagnant avec les parties prenantes : acheteurs, clients, fournisseurs, OPA...
- Prendre des décisions respectueuses de l'avis de vos associés, informer le personnel.
- Analyser les performances techniques, économiques... de votre exploitation.

LES DROITS DE L'HOMME



En quoi ça consiste

Il s'agit du respect des droits fondamentaux : santé, dignité, lutte contre le travail des enfants, diversité ...



Exemples d'actions

- Veiller à des conditions d'emploi dignes pour les travailleurs saisonniers
- Organiser un recrutement des salariés indépendamment de l'origine, de la couleur, des croyances.



LES CONDITIONS DE TRAVAIL



En quoi ça consiste

Respecter le code du travail, mais aussi faire en sorte que les employés se sentent bien chez vous : bien accueillis, encadrés, reconnus pour leurs compétences, leurs souhaits professionnels ...

Cela permet de fidéliser les collaborateurs, favoriser un bon climat social et susciter l'investissement professionnel voire les propositions d'innovation.



Exemples d'actions

- Les relations avec vos employés : se mettre à jour sur des documents comme le DUER (document unique d'évaluation des risques), respecter les principes d'égalité des chances et de traitement.
- Inciter les salariés à suivre des formations.
- Investir dans la qualité de vie au travail au sein de l'exploitation : par exemple, adapter le rythme de travail par des horaires flexibles en été pour éviter le travail en pleine chaleur...
- Faciliter l'accès aux soins et à la prévention de son personnel, par exemple en organisant des sessions de sensibilisation sur les TMS (troubles musculo squelettiques), la population agricole y étant directement exposée du fait du travail physique lié au métier.



L'ENVIRONNEMENT



En quoi ça consiste

C'est l'analyse des impacts sur l'environnement de votre exploitation :

- Ressources utilisées : intrants, pollution, modification des écosystèmes.
- Ressources apportées : participation à la biodiversité, l'agro-écologie...



Exemples d'actions

- Utiliser des pratiques d'agriculture raisonnée, biologique, pour réduire au maximum la consommation d'eau, de phytosanitaires et d'engrais
- Préserver les ressources naturelles : gestion des déchets de la structure (recyclage, compost).
- Utiliser les outils d' « agriculture numérique », permettant de minimiser la quantité de produits employés, comme par exemple une station météo combinée avec des modèles, une carte de préconisation d'épandage...
- S'appuyer sur une certification comme la HVE « Haute Valeur Environnementale », pour partir ensuite vers une démarche RSE.

LOYAUTE DES PRATIQUES



En quoi ça consiste

Etre un agriculteur loyal c'est être honnête, à l'égard des autres agriculteurs en particulier.

C'est aussi se comporter de manière éthique dans la relation et la négociation à l'égard des partenaires (fournisseurs, acheteurs).



Exemples d'actions

- Etre loyal auprès de ses concurrents : privilégier le développement sur un territoire sans entraver le développement des agriculteurs voisins.
- Faire preuve de respect et d'équité dans les relations commerciales.
- Mettre en place une grille de rémunération du personnel équitable.
- Promouvoir la RSE dans la chaîne de valeur : intégration de critères RSE dans la politique d'achats auprès des prestataires (achats responsables), intégrer les coopérateurs à sa démarche RSE dans le cas d'une coopérative...

QUESTIONS RELATIVES AUX CONSOMMATEURS



En quoi ça consiste

Transparence, qualité des relations avec les consommateurs : répondre aux exigences accrues de la part des clients.



Exemples d'actions

- S'engager dans la transparence et la traçabilité de ses propres pratiques ainsi que sur les moyens d'information donnés aux clients et consommateurs.
- Organiser des portes ouvertes, des journées d'information sur les pratiques vertueuses de l'exploitation à destination des clients.
- Analyser les retours des consommateurs en termes de satisfaction client dans la perspective d'une amélioration continue.

COMMUNAUTÉS & DEVELOPPEMENT LOCAL



En quoi ça consiste

C'est la capacité de votre exploitation à s'impliquer sur son territoire et à y développer des échanges « gagnant-gagnant », en d'autres termes, renforcer votre ancrage territorial.



Exemples d'actions

- Etre en interaction avec ses parties prenantes sur le territoire : commune, collectivité locale, écoles, partenaires commerciaux, prestataires, associations, acteurs de la filière... autant de sources de dialogue, de construction et d'innovation sur le territoire.
- Promouvoir les circuits courts, par exemple à travers la plateforme AGRILocal, qui met en relation des agriculteurs avec des structures de restauration collective et locale, un outil qui permet de favoriser les échanges entre acteurs du territoire.
- Participer à des partenariats locaux, à des initiatives pour la protection des zones sensibles à l'impact de l'activité agricole.

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS PROPOSE UN PARCOURS VERS LA RSE

En partenariat avec les autres acteurs selon un dispositif opérationnel

- 1** Pour vous informer : le guide pratique RSE est déjà entre vos mains, vous avez fait le premier pas !
- 2** Pour vous positionner, il n'y a plus qu'à faire le pré diagnostic, c'est par ici www.herault.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/rse
- 3** Pour concrétiser votre engagement des formations RSE opérationnelles vous sont proposées / La RSE : dispositif, enjeux et bénéfices ; diagnostic accompagné ; analyse et pistes d'action.
- 4** Accompagnement à la mise en place d'un plan d'action basé sur :
 - Des services, de l'information, des prestations et des formations complémentaires,
 - L'orientation vers des partenaires.
- 5** Une reconnaissance de votre démarche, réalisée par un organisme indépendant, peut permettre une communication sur votre engagement RSE.

Vous pouvez vous renseigner également auprès de nos partenaires (Terra Vitis, Pays d'Oc, Coop de France, Les Vignerons Indépendants, M'RSE, FDSEA...) qui proposent de l'information et des formations RSE...



Contact : au 04 67 20 88 00
rse@herault.chambagri.fr
<http://www.herault.chambre-agriculture.fr>

Réalisation et publication, Advah et Chambre d'agriculture de l'Hérault. Dispositif mis en place avec l'appui du Conseil Départemental Hérault.

Crédit photos : Chambre d'agriculture Hérault/APCA/freepik/Mathilde Bavoillot_ADt tourisme/Anthony Séjourné